

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/323871043>

# Une définition singulière de l'agriculture urbaine : un projet de parc agro-urbain à Genève

Chapter · July 2017

---

CITATIONS

0

2 authors:



Cyril Mumenthaler

University of Lausanne

4 PUBLICATIONS 1 CITATION

SEE PROFILE



Joelle Salomon Cavin

University of Lausanne

37 PUBLICATIONS 76 CITATIONS

SEE PROFILE

# L'agriculture urbaine, une définition singulière : l'exemple d'un projet de parc agro-urbain à Genève

**Auteurs :** Cyril Mumenthaler, doctorant et Joëlle Salomon Cavin, maître d'enseignement et de recherche. Institut de géographie et de durabilité (IGD) – Université de Lausanne.

Cette version est la version pré-impression du chapitre. La version finale a été publiée au sein de l'ouvrage *Villes et campagnes en relations : Regards croisés Nords-Suds*, publié aux éditions Karthala. Il est disponible à l'adresse suivante: <http://www.karthala.com/hommes-et-societes/3169-villes-et-campagnes-en-relations-regards-croises-nords-suds-9782811118693.html>

Les définitions de l'agriculture urbaine sont nombreuses dans la littérature scientifique. Pourtant, dans le canton de Genève, des responsables du service en charge de l'agriculture ont jugé nécessaire d'élaborer leur propre définition du phénomène. Établie par des acteurs directement en prise avec le terrain, cette définition est ici mobilisée, d'une part, pour appréhender les principales caractéristiques de l'agriculture urbaine dans un contexte spécifique, et, d'autre part, pour discuter des enjeux inhérents à sa définition. Notre analyse s'est appuyée sur des données récoltées dans le cadre d'entretiens avec des responsables de l'agriculture et de l'urbanisme à Genève, et sur différents documents de planification, en libre accès ou fournis par nos partenaires lors des entretiens.

La première partie de l'article présente différentes définitions scientifiques de l'agriculture urbaine puis celle proposée à Genève ; celle-ci est illustrée par un projet de parc agro-urbain. Dans la deuxième partie, trois caractéristiques principales de cette agriculture urbaine sont identifiées et détaillées : e, une co-construction du projet entre services de l'État et avec les agriculteurs et, enfin, un mode alternatif de gestion des parcs publics. La dernière partie explique l'étendue intrinsèquement limitée de cette définition en raison des critiques exprimées par les milieux agricoles et urbanistiques et également par la priorité accordée à la protection de l'agriculture périurbaine.

## 1 – Une question de définition

### 1.1 – Trois approches scientifiques, une approche professionnelle et locale

L'agriculture urbaine est un concept hybride, dont les multiples définitions font débat tant au niveau de la recherche, que des politiques publiques ou de la société civile. Trois grandes familles ont été identifiées dans la littérature scientifique (Grandchamp Florentino, 2012, Salomon Cavin et Niwa, 2011). La première caractérise les systèmes agricoles des périphéries urbaines qui sont influencés et se transforment du fait de leur proximité avec la ville (Bryant, 1989). Cette perspective est en particulier celle de Fleury et Donadiou (1997), qui distinguent l'agriculture périurbaine, juxtaposée à la ville, de l'agriculture urbaine dès lors que celle-ci entretient des rapports fonctionnels réciproques avec la ville. La définition de Nahmias et Le Caro (2012) s'inscrit également dans cette perspective, mais ajoute, en plus de la localisation et des

fonctionnalités de l'agriculture, son intégration dans le « territoire d'application la régulation urbaine » pour la qualifier d'urbaine. La seconde concerne principalement les villes des Suds et porte sur les pratiques agricoles mises en place par les citoyens dans les espaces interstitiels de la ville à des fins d'autoconsommation et plus marginalement pour la vente. Le rapport des Nations Unies UNDP de 1996 (Smit, Nasr et Ratta, 2001) représente une étape clef pour la reconnaissance de ce phénomène. La dernière (et la plus récente) désigne le jardinage communautaire ou collectif, ainsi qu'on le désigne dans le contexte nord-américain (Reyburn, 2002) et qui a pris un essor remarquable dans différents contextes nationaux ces dernières années (Duchemin, 2012).

Ces différentes approches de l'agriculture urbaine ont toutes été élaborées par des chercheurs sur la base de leurs analyses de phénomènes observés. Nombre d'entre eux se sont attelés à identifier des critères — la localisation, les fonctions, l'orientation vers le marché local, les types de cultivateurs, les motivations, le régime foncier, etc. — pour qualifier ce phénomène émergent. La plupart des définitions sont alors relativement larges et incluent tant le jardinage urbain que l'agriculture urbaine (Fleury et Donadieu, 1997. Smit, Nasr et Ratta, 2001. Nahmias et Le Caro, 2012). Certains auteurs n'incluent toutefois pas le jardinage urbain dans leur définition (Niwa, 2009) ou, au contraire, limitent celle-ci à cet aspect (Duchemin, 2012).

Nous discuterons d'une définition qui n'émane pas de la sphère académique, mais de la sphère professionnelle de l'administration publique, plus spécifiquement du service cantonal de l'agriculture. En réaction à la mobilisation croissante de l'expression d'agriculture urbaine, des responsables de ce service ont souhaité expliciter les différents termes affairant à la pratique agricole urbaine. Ainsi naquit le « lexique de la production agricole d'agglomération » (Ansaldi et Wegmuller, 2012), dont le titre et le contenu ont été fortement débattus (Ernwein, Salomon Cavin, 2014). Ce document devait constituer : « une clef de compréhension commune pour accompagner, sur territoire genevois, les différents travaux à venir sur cette thématique » (Ansaldi

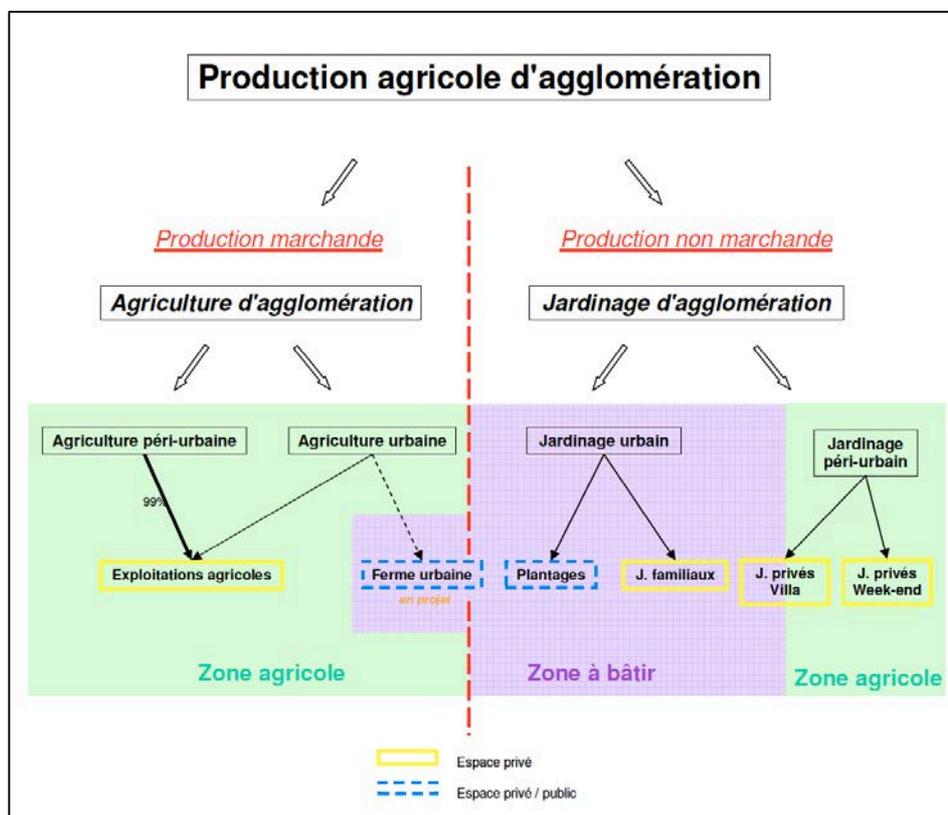


Figure 1: Lexique genevois, production agricole d'agglomération. Source : Ansaldi et Wegmuller, 2013

et Wegmuller, 2013, p. 2) et permettre de « préciser le positionnement de la profession sur cette thématique » (Entretien, responsable du service de l'agriculture du canton de Genève, coauteur du lexique, 23.03.2015).

Dans la version finale du lexique (Ansaldi et Wegmuller, 2013), on constate deux points de définition clefs. D'une part, sont clairement distinguées les pratiques de jardinages (production non marchande) des pratiques professionnelles (production marchande); seules ces dernières pouvant être qualifiées d'agriculture. D'autre part, l'agriculture périurbaine (« 99 % de l'agriculture genevoise »), caractérisée par des exploitations sises en zone agricole, y est bien distinguée de l'agriculture urbaine, caractérisée soit par des fermes situées en zone agricole, mais complètement entourées par l'urbanisation, soit par des fermes sises en zone à bâtir, qualifiées de « fermes urbaines » (voir figure 1). En ce sens, les fermes urbaines correspondent à une nouvelle forme d'exploitation agricole, gérée par des professionnels, en partie accessible au public, qui regroupe un lieu de production, un point de vente et de sensibilisation de la population en ville (République et canton de Genève, 2012, p. 1).

## 1.2 – Une expérience d'agriculture urbaine : Le parc agro-urbain de Bernex-Confignon

Les fermes urbaines représentent dans le lexique les exemples types d'agriculture urbaine. L'expérience la plus avancée allant dans ce sens est le parc agro-urbain de Bernex, illustration concrète de l'agriculture urbaine dans le contexte genevois. Celui-ci fait partie d'un vaste plan d'extension urbaine sur la zone agricole en périphérie genevoise. Alors que la zone agricole a été relativement préservée jusqu'à ces dernières décennies (Ernwein, Salomon Cavin, 2014 ; Salomon Cavin et Mumenthaler, 2015), il est prévu dans le cadre de la planification directrice cantonale d'urbaniser une partie de cette zone. Les pertes ont été estimées à 2'500 ha d'ici 30 ans sur tout le périmètre du projet d'agglomération (PAFVG, 2009, p. 27). Le projet de Bernex constitue un des plus vastes projets d'extension de l'urbanisation ; 150 ha de surfaces agricoles doivent être urbanisées soit un doublement de la population du village de Bernex à l'horizon 2030 (figure 3).

Dans le cadre du projet de Bernex, trois vastes parcs publics sont projetés (cf. figure 3, cercles verts) ; la création d'un parc agro-urbain d'une surface de 8 ha est prévue

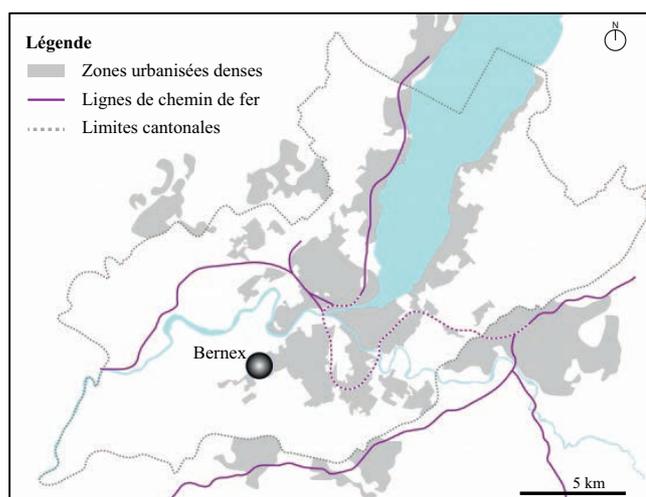


Figure 3: Situation de Bernex par rapport à l'urbanisation genevoise. Adapté de: <http://ge.ch/amenagement/bernex>

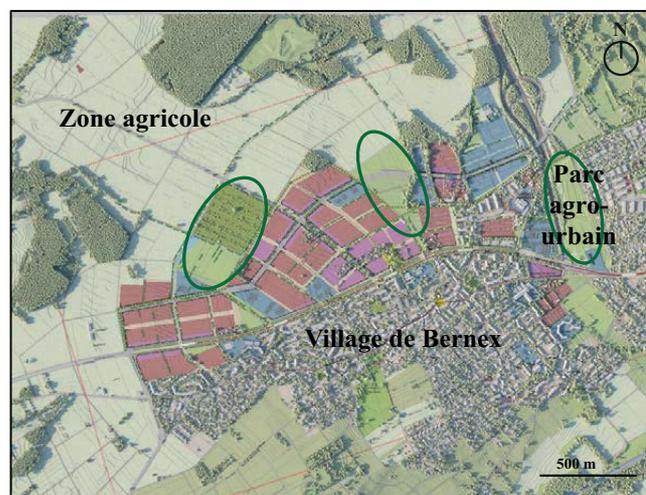


Figure 2: Empreinte du projet de Bernex sur le territoire. (Entourés en vert les parcs publics planifiés). Adapté de: Etat de Genève, 2015, p. 25.

sur l'un d'entre eux. Ce parc a fait l'objet d'un concours international d'urbanisme en 2012 censé « proposer un véritable trait d'union entre Genève et son espace agricole » (République et canton de Genève, 2013, p. 5). Le parc est également conçu dans la perspective de conserver en partie l'identité agricole du lieu (idem).

Concrètement, le projet de parc agro-urbain prévoit un espace public, affecté en « zone de verdure » au même titre qu'un parc traditionnel, mais avec une vocation agricole. Le parc agro-urbain comprend une ferme de « démonstration » avec quelques hectares de culture, un lieu d'accueil et de vente des produits de l'agriculture genevoise, des cheminements piétons et des espaces de délasserment pour la population. Le projet primé est intitulé Parc Fertile (figure 4).



Figure 4: Illustration du Projet parcfertile, Verzone Woods Architectes. Source: <http://www.foodurbanism.org/>

## 2 – Principales caractéristiques de ce projet d'agriculture urbaine

L'analyse du projet de parc agro-urbain de Bernex permet d'identifier trois caractéristiques majeures de cette agriculture urbaine version genevoise. Celles-ci la distinguent clairement d'autres projets agricoles dans le contexte genevois par son intégration novatrice de pratiques, projets et acteurs de l'agriculture et de l'urbanisme.

### 2.1 – Une intégration réciproque

L'émergence du projet de parc agro-urbain, de même que sa désignation comme projet d'agriculture urbaine, est indissociable d'un processus d'intégration graduelle de l'agriculture dans la planification urbaine, d'une part, et d'une stratégie de reconnexion entre Genève et sa campagne agricole voisine, d'autre part.

#### *2.1.1 – L'intégration de l'agriculture dans la planification urbaine*

Le projet de parc agro-urbain constitue la première mise en œuvre, à l'échelle du quartier, d'un dispositif d'intégration de l'agriculture dans la planification urbaine. Suivant un processus très similaire à celui qui s'est déroulé en Île-de-France (Poulot, 2014), l'agriculture dans le contexte genevois a été progressivement intégrée à l'aménagement de la région urbaine (Ernwein et

Salomon Cavin, 2014). En effet, jusqu'à ces dernières années, l'agriculture n'a jamais constitué un objet particulier dans la planification urbaine. Dans les documents d'urbanisme, les espaces agricoles étaient réduits à leur vocation paysagère de ceinture verte ou alors à une simple réserve foncière (Barthassat, Beuchat et Dériaz, 2009, p. 111). Dans une première version du projet d'agglomération<sup>1</sup> (2007), l'agriculture est surtout pensée pour ses caractéristiques paysagères à travers un plan paysage (Barthassat, Beuchat et Dériaz, 2009), même si l'approvisionnement local et le maintien d'une agriculture productive sont identifiés comme des enjeux majeurs (Surchat et Bessat, 2007, p. 131-137). Dans un deuxième temps, « le Projet Agricole d'Agglomération » (Cantiniaux et Dériaz, 2010) marque un tournant dans la manière d'aborder l'agriculture dans le projet urbain non plus seulement comme paysage, mais également comme activité économique. Parmi les objectifs de ce projet, on trouve notamment la « Promotion des produits de l'agriculture de la région au travers d'actions coordonnées de valorisation des produits locaux » (Cantiniaux et Dériaz, 2010, p. 19-20). Cet objectif sera directement mobilisé pour justifier le projet de parc agro-urbain comme lieu de promotion de l'agriculture.

### ***2.1.2 – L'intégration de la ville dans la stratégie agricole***

En parallèle de son intégration dans la planification territoriale, l'État de Genève développe pour l'agriculture une démarche originale d'intégration de la ville dans la politique agricole. Ce projet est ainsi qualifié d'« agrafe entre le monde agricole et le milieu urbain », ou de « point relais agricole en milieu urbain » (République et canton de Genève, 2013, p. 7).

Le projet de parc agro-urbain est en effet dans la continuité de la logique de promotion et de valorisation de l'agriculture du territoire genevois initiée dans la loi sur la promotion de l'agriculture. Dans cette loi, « les initiatives visant à un rapprochement entre la ville et la campagne sont encouragées ». Elle vise en outre à « favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité » (LPromAgr, 2004). Se fondant sur ces objectifs et instituant le soutien du canton à « toute initiative pertinente visant à promouvoir et faciliter la mise en valeur des produits agricoles genevois » (LPromAgr, 2004), la loi fournit le cadre légal pour la création du label territorial « Genève Région – Terre Avenir » (GRTA). Créé en 2004 par l'État de Genève, ce label réunit plus de 300 producteurs du canton, garantit la qualité, la proximité, la traçabilité des produits agricoles et offre des garanties relatives aux conditions de travail des salariés agricoles. GRTA constitue une bonne illustration d'une stratégie de reterritorialisation (Brand et Bonnefoy, 2012) des filières agricoles genevoises.



Figure 5: logo GRTA. Source: Etat de Genève

## **2.2 – Un projet co-construit...**

La tendance à la co-construction des politiques publiques et des projets urbains est le résultat récent du glissement du gouvernement vers la gouvernance (Vaillancourt et Leclerc, 2007). Yves

<sup>1</sup> Le projet d'agglomération du grand Genève est la première tentative d'aménagement concerté à l'échelle de l'ensemble de la région urbaine. Il inclut le canton de Genève, une partie du canton de Vaud et une partie du département de l'Ain et de la Haute Savoie.

Vaillancourt distingue le concept de « coproduction », qui date des années 60, de celui de « co-construction », qui a pris de l'ampleur dans les années 2000 (Akrich, 2013) : « la coproduction fait référence à la participation des acteurs la société civile et du marché à la mise en œuvre des politiques publiques, tandis que la co-construction fait référence à la participation de ces mêmes acteurs à l'élaboration des politiques publiques. Ainsi, la co-construction se situe en amont de l'adoption des politiques publiques, tandis que la coproduction survient en aval, au moment de leur mise en application. » (Vaillancourt, 2008, p. 3).

Partant, le projet de Bernex, à l'instar de la démarche entreprise dans le cadre du projet d'agglomération du Grand Genève, constitue une bonne illustration de ce que peut être un projet co-construit entre les différents services de l'État et les acteurs agricoles. Le rapport du jury du concours évoque explicitement cette caractéristique, faisant : « le pari d'une cohabitation réussie entre urbanisation et campagne, d'une réalisation exemplaire pensée avec l'agriculture. » (République et canton de Genève, 2013, p. 5).

### ***2.2.1 – ... entre les différents services de l'État***

Le projet de parc agro-urbain est issu de multiples échanges entre les services de la nature et du paysage, de l'agriculture et de l'urbanisme du canton de Genève ainsi qu'avec les deux communes impliquées (Bernex et Confignon). L'aménagement d'un parc public est habituellement de la compétence du service de la nature et du paysage qui collabore peu avec les autres services en cette matière. Toutefois, n'ayant pas les ressources humaines suffisantes pour s'occuper d'un tel projet, la direction de projet a dans ce cas été transférée au service de l'urbanisme, qui a souhaité également collaborer avec le service de l'agriculture.

À son origine, le parc de Bernex était pensé comme un grand parc public traditionnel, qui devait faire l'objet d'un concours. Soulignant l'usage agricole du sol avant le projet, le service de l'agriculture a interpellé la place que pouvait prendre l'agriculture professionnelle dans ce parc et proposé une réorientation du cahier des charges du concours vers une prise en considération paysagère et également économique de l'agriculture.

Finalement, lorsque le département de l'urbanisme de l'État de Genève a organisé, en collaboration avec les communes, un concours international d'urbanisme en 2012 pour la conception et la réalisation de ce parc public, le service de l'agriculture a proposé d'introduire une composante agricole dans le cahier des charges sur le modèle de la ferme urbaine en cours de développement au sein du service de l'agriculture.

L'agriculture est finalement largement intégrée à la conception de cet espace public ainsi qu'en témoigne le titre du concours intitulé « Parc agro-urbain, espaces publics et ouverts de Bernex-Confignon ».

### ***2.2.2 – ... avec les acteurs agricoles***

Ce projet se caractérise également par une implication relativement importante des acteurs agricoles. Il a été largement initié et soutenu par le service de l'agriculture à Genève. Ce service est désormais régulièrement associé à la conception des nouveaux quartiers urbains afin de promouvoir le développement de projets agricoles professionnels (Ernwein et Salomon Cavin, 2014).

Le parc agro-urbain révèle ainsi un changement de posture des acteurs agricoles, traditionnellement cantonnés dans une logique défensive de limitation de l'emprise urbaine. Comme mentionné par un agriculteur du secteur, également président de la chambre d'agriculture : « Les agriculteurs bernésiens, en collaboration avec les acteurs de ce développement urbain, prennent le pari de ne pas se faire pousser complètement hors de la future ville. Un pas est même fait vers elle, non pas comme un signe de résistance, mais au contraire, pour affirmer et confirmer les liens entre les producteurs et les habitants d'un même territoire. » (République et canton de Genève, 2013).

À l'initiative du service de l'agriculture, les agriculteurs de la commune de Bernex ont été réunis au sein du « groupe agricole » dont la mission était de réfléchir à la conception et à l'organisation de la ferme urbaine. Par la suite, certains membres du groupe agricole ont été intégrés à une équipe participant au concours d'urbanisme organisé par l'État de Genève. Le jury du projet était lui-même constitué de deux représentants du service cantonal de l'agriculture et du président de la chambre d'agriculture, également agriculteur de la commune.

### **2.3 – Un mode alternatif de gestion des parcs publics**

La troisième caractéristique de ce projet d'agriculture urbaine est un mode original de gestion des parcs publics. Il correspond en effet à une tentative inédite de conférer un usage agricole professionnel à un parc public urbain. Autrement dit, l'agriculture remplace les pelouses et parterres de fleurs traditionnels : « L'idée est d'installer une "exploitation agricole" sur un parc urbain (zone de verdure au sens de la LAT) afin de proposer un mode alternatif au mode de gestion habituel des espaces verts des villes. D'une manière générale, des espaces de production de denrées alimentaires se substitueraient aux parterres de fleurs. Ce parc aurait toujours une vocation d'espace public. » (Ansaldi et Wegmuller, 2013, p. 8).

Le parc agro-urbain est présenté comme un mode de gestion moins coûteux des espaces publics ; l'entretien de cet espace étant réalisé par un agriculteur professionnel, les collectivités économisent pratiquement un emploi à plein-temps pour l'entretien de ce parc. Comme le souligne Niwa (2009, p. 114), « c'est aussi un moyen d'apporter des paysages verts en ville, sans nécessiter une planification importante et à moindres frais » ; sans doute l'illustration d'une certaine néolibéralisation de la gestion des espaces publics (Ernwein, 2015).

La mise en place de ce projet a donné lieu à un important débat sur l'affectation d'un tel espace. D'abord évoquée par le service de l'urbanisme, l'idée de laisser cet espace public en zone agricole, notamment en raison des prix des terrains moins élevés, a finalement été écartée en raison des contraintes que cela représentait. En Suisse, la loi sur le droit foncier rural (LDFR) restreint fortement l'achat de terrain agricole par des acteurs non agricoles, ce qui limite les marges de manœuvre des collectivités. Ainsi, en zone agricole, les collectivités ne peuvent imposer la mise en place de tels projets et encore moins régler l'accès du public. Finalement, la solution choisie a été d'affecter ce parc en zone à bâtir (zone de verdure) en lui conférant un usage agricole ; le terrain pouvait ainsi être acheté par les collectivités publiques.

En fin de compte, le projet de Bernex a véritablement initié une réflexion sur l'usage agricole des espaces publics en zone à bâtir sur la base de solutions règlementaires inédites. Au lieu de créer un espace public en zone agricole, il a été finalement décidé de conférer un usage agricole à un espace public urbain.

### 3 – Discussion : une définition inévitablement restreinte ?

Les caractéristiques de ce projet esquissent les contours de pratiques émergentes et originales qui mêlent agriculture et urbanisme à Genève. Ces caractéristiques expliquent sans doute le caractère restreint de la définition de l'agriculture urbaine proposée par le service de l'agriculture de l'État de Genève. En effet, elles identifient un objet exceptionnel. Car, tant pour les milieux agricoles que pour les urbanistes, les enjeux majeurs sont ailleurs.

#### 3.1 – Une définition restreinte voulue par les milieux agricoles et les urbanistes

Comme mentionné en première partie, l'agriculture urbaine, telle que conçue dans la version définitive du lexique genevois élaborée par le service de l'agriculture, est définie de manière à la fois négative et restreinte. Elle désigne d'une part, des espaces agricoles rélictuels résultant des processus d'urbanisation et donc voués à disparaître et, d'autre part, un type nouveau d'agriculture sis en zone à bâtir. Quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer une définition de l'agriculture urbaine aussi restreinte ?

Pour répondre à cette question, revenons sur l'histoire du lexique genevois. Dans une première version, celui-ci se dénommait en effet : « Lexique genevois sur l'Agriculture Urbaine » (Ansaldi et Wegmuller, 2012). Sous cette dénomination générique, les auteurs proposaient alors d'intégrer toutes les formes de cultures dans la région genevoise (cf. fig. 6) : l'agriculture professionnelle périurbaine et intra-urbaine, le jardinage collectif, ainsi que le jardinage dans les jardins privatifs résidentiels. Soumis à la consultation des milieux agricoles et urbanistiques, le lexique a suscité controverse et rapidement été transformé en lexique de « La production agricole d'agglomération » (Ansaldi et Wegmuller, 2013), seul terme générique faisant l'unanimité.

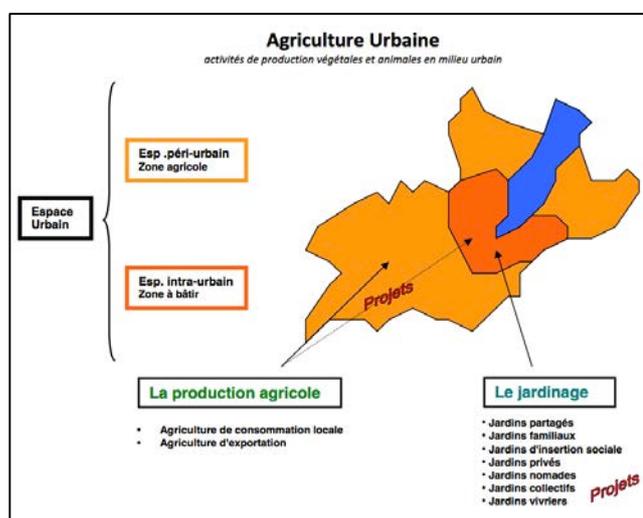


Figure 6: Première version du lexique : agriculture et jardinage sous la bannière agriculture urbaine. Source : Ansaldi et Wegmuller, 2012.

Le changement de terminologie est la conséquence des critiques émises à l'encontre d'une définition englobante de l'agriculture urbaine. Celles-ci provinrent tant des milieux agricoles (notamment chambre d'agriculture) qu'urbanistiques (service genevois de l'urbanisme). Les premiers se sont opposés à une définition identifiant toutes formes de cultures à l'agriculture ou accolant l'adjectif urbain à toute forme d'agriculture située en région urbaine. Ils tenaient à différencier leurs pratiques professionnelles des pratiques amatrices de jardinage, d'où le refus du terme générique d'agriculture urbaine pour décrire la production agricole et le jardinage. En outre, ils ne souhaitaient pas voir qualifier leur pratique d'urbaine, notamment en raison du caractère jugé péjoratif de ce qualificatif pour leur production<sup>2</sup>. Quant aux seconds, ils craignaient la

<sup>2</sup> Les résultats d'une série d'entretiens réalisés auprès des agriculteurs genevois indiquent également que la plupart ne considèrent pas faire de l'agriculture urbaine ni même être des agriculteurs urbains (entretiens réalisés par les étudiants de master à l'Université de Lausanne dans le cadre du cours Agriculture urbaine en 2013).

confusion introduite par l'idée d'une agriculture en zone à bâtir alors que cette activité est légalement prévue en zone agricole. L'agriculture, selon la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), fait référence à la zone agricole et non à la zone à bâtir.

En résumé, la qualification urbaine de la production agricole posait problème au monde agricole alors que la qualification agricole des espaces publics urbains posait problème aux urbanistes. L'unanimité s'est faite finalement autour d'une définition de l'agriculture urbaine, d'une part comme identifiant des cas de fermes isolées, mais surtout, et principalement, comme identifiant des projets agricoles intra-urbains originaux. En définitive, la majorité de l'agriculture professionnelle de la région est désignée dans le lexique comme agriculture périurbaine et non urbaine (cf. fig. 1).

### **3.2 – L'enjeu prioritaire est de préserver l'agriculture périurbaine**

Les acteurs interrogés insistent sur l'intérêt du projet de parc agro-urbain comme opportunité de valoriser les produits de l'agriculture genevoise et de reconnecter ville et campagne. Cependant, ils soulignent également que la priorité est avant tout de maintenir des conditions d'exploitation adéquates et, pour ce faire, de limiter au maximum l'emprise urbaine. Après avoir été longtemps protégé, le foncier agricole genevois est en effet soumis à forte pression à proximité immédiate de la ville. Chaque projet de développement a fait l'objet d'âpres débats entre les nécessités de développement urbain et la sauvegarde de l'agriculture (Ernwein et Salomon Cavin, 2014).

Cette pesée des intérêts est bien illustrée dans le cas de Bernex. Les milieux agricoles, à commencer par le service de l'agriculture, se sont d'abord battus pour limiter au maximum l'emprise de l'urbanisation sur la zone agricole. Ils se sont opposés avant tout au déclassement de surfaces agricoles pour le développement de quartiers urbains. Les trois vastes espaces de verdure prévus initialement dans le projet ont tout particulièrement concentré les critiques. Alors que cette urbanisation jouxte la campagne genevoise, pourquoi prendre de l'espace agricole pour réaliser des parcs ? Pour reprendre les mots d'un représentant du service de l'agriculture : « ces parcs sont comparables à des piscines au bord de la mer » (entretien, 23.03.2015). De plus, comme le souligne une élue genevoise : il y aurait eu quelque chose d'indécent à planifier d'énormes espaces ouverts sur ces anciens espaces agricoles, « Nous voulions éviter d'avoir uniquement des terrains de sports et des espaces verts (...) Il fallait un équilibre, d'autant plus que l'activité agricole est fortement impactée par l'urbanisation. » (Zumbach, 6 juin 2013).

Ce n'est qu'une fois la délimitation de l'urbanisation connue que la possibilité de créer, à la place d'un espace public conventionnel, un parc à vocation agricole a été formulée. Le concept de ferme urbaine a explicitement été proposé comme alternative aux vastes parcs publics prévus dans les projets d'extensions sur la zone agricole et comme une sorte de contrepartie aux pertes agricoles induites par le projet de développement urbain.

## 4 – Conclusion

En partant d'une définition singulière, parce qu'initée par des acteurs de terrains, de l'agriculture urbaine, nous avons voulu comprendre quels en étaient les principales caractéristiques et enjeux. Un projet de parc agro-urbain, en cours de réalisation dans la périphérie genevoise, a offert le cas d'étude de cette analyse.

Trois caractéristiques majeures de ce projet ont été identifiées. Tout d'abord, il s'inscrit dans la perspective d'un processus d'intégration de l'agriculture dans la planification urbaine. Entamé originellement à l'échelle de la région urbaine, ce processus est désormais mis en œuvre à l'échelle des projets de quartiers. Par ailleurs, il est le résultat d'une collaboration inaccoutumée entre différents services de l'État, d'une part, et, d'autre part, avec les agriculteurs. Enfin, ce projet propose un nouveau modèle d'utilisation de l'espace public urbain à des fins agricoles.

Au final, on peut souligner que cet exemple d'agriculture urbaine à Genève correspond à d'indéniables changements de pratiques du projet urbain. Il instaure un lieu original de négociation entre urbanisme et agriculture et constitue en cela certainement l'illustration concrète de ce que Vidal et Fleury nomment « agriurbanisme », en prenant « en compte dans un même projet territorial les besoins et des désirs de la ville autant que ceux de l'agriculture, en évitant de s'éloigner des réalités sociales, économiques et culturelles de ces deux mondes. » (2009, p. 138).

Cependant, cette agriculture urbaine fait clairement figure d'enjeu secondaire et peut aisément apparaître comme un épiphénomène au sein d'une agriculture de région urbaine soumise à la pression du développement urbain. La relation ville-agriculture s'est d'abord et avant tout cristallisée autour de la limitation de l'emprise des développements urbains sur la zone agricole, avant qu'un projet d'agriculture urbaine ne soit esquissé. Le parc agro-urbain de Bernex et d'autres projets de fermes urbaines sont ensuite apparus comme objets compensatoires à l'urbanisation des surfaces agricoles.

Épiphénomène face aux enjeux territoriaux de l'agriculture genevoise, l'agriculture urbaine n'en est pas pour autant négligeable. Le rôle moteur du service de l'agriculture pour la réalisation de ce projet de Bernex et d'autres projets en cours suggère au contraire des motivations incontestables de la part des milieux agricoles pour développer l'agriculture urbaine. « Lien entre les mondes urbain et agricole », « lieu d'échange », « fenêtre sur l'agriculture », « agrafe », « vitrine » : autant d'expressions mobilisées pour souligner la fonction éminemment intégrative de l'agriculture urbaine.

Aussi, à la question « qu'est-ce que l'agriculture urbaine dans le contexte genevois ? » nous répondons finalement : une expérience exceptionnelle pour reconnecter urbanisme et agriculture à l'heure où l'agriculture périurbaine est particulièrement soumise à pression.

## 5 – Remerciements

Nous souhaitons remercier vivement Emmanuel Ansaldi, du service de l'agriculture du canton de Genève, acteur clé de l'intégration de l'agriculture dans le projet urbain, pour nous avoir fourni les données indispensables au développement de notre recherche sur l'agriculture urbaine à Genève.

## 6 – Bibliographie :

- AKRICH M., 2013, « Co-construction », in CASILLO I., BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation.
- ANSALDI E., WEGMULLER F., 2012, *Lexique genevois sur l'agriculture urbaine*. Document produit par la direction générale de l'agriculture. (non publié)
- ANSALDI E., WEGMULLER F., 2013, *Lexique genevois : la production agricole d'agglomération*. Document produit par la direction générale de l'agriculture. (non publié)
- BARTHASSAT M., BEUCHAT S., DERIAZ G., 2009, « Agriculture, ville et paysage : enjeux du projet d'agglomération franco-valdo-genevois », in *Urbia*, n° 12, pp. 107-136.
- BRAND C., BONNEFOY S., 2011, « L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ? », in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 11, n° 2. URL : <https://vertigo.revues.org/11199>
- BRYANT C., 1989, « L'agriculture périurbaine au Canada : dégénérescence ou nouvelle dynamique ? », in *Annales de Géographie*, vol. 98, n° 548, pp. 403-420.
- CANTINIAUX A.-L., DÉRIAZ G., 2010, *Cahier n° 13-2 ; Projet agricole d'agglomération*.
- DUCHEMIN E., 2012, « Agriculture urbaine : quelle définition ? une actualisation nécessaire ? », in *AgriUrbain* [En ligne], URL : <http://agriurbain.hypotheses.org/2705>.
- ERNWEIN M., 2015, *Jardiner la ville néolibérale ; La fabrique urbaine de la nature*. Thèse de doctorat, Université de Genève, 569 p.
- ERNWEIN M., SALOMON CAVIN J., 2014, « Au-delà de l'agrarisation de la ville : l'agriculture peut-elle être un outil d'aménagement urbain ? Discussion à partir de l'exemple genevois », in *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1-2, pp. 31-40.
- ÉTAT DE GENÈVE, 2015, *Plan directeur de quartier Bernex Est (PDQ)*.
- FLEURY A., DONADIEU P., 1997, « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine », in *Le courrier de l'environnement*, n° 31, pp. 45-61.
- GRANCHAMP FLORENTINO L., 2012, « Définir les contours de l'agriculture urbaine et sa contribution à l'émergence de la ville durable », in *Revue des sciences sociales*, n° 47, pp. 140-151.
- LOI FÉDÉRALE SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT), 22 juin 1979, Confédération suisse, RS 700.

- LOI FÉDÉRALE SUR LE DROIT FONCIER RURAL (LDFR), 4 octobre 1991, Confédération suisse, RS 211.412.11.
- LOI SUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE (LPromAgr), 21 octobre 2004, Canton de Genève, M 2 05.
- NAHMÍAS P., Le Caro Y., 2012, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », in *Environnement urbain*, vol. 6, p. 1-16.
- NIWA N., 2009, « La nature en ville peut-elle être agricole ? De la Suisse au Japon », in *Urbia*, n° 8, pp. 103-126.
- POULOT M., 2014, « L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture », in *Géocarrefour*, vol. 89, n° 1-2, pp. 11-19.
- PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS (PAFVG), 2009, *Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture*.
- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, 2012, *Agriculture intra-urbaine à Genève : La ferme intra-urbaine, une alternative agricole aux espaces verts en ville*. (non publié)
- RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE, 2013, *Parc agro-urbain de Bernex et Confignon : rapport du Jury*, concours international.
- REYBURN S., 2002, « Le cadre de vie et les jardins communautaires à Montréal », in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, [En ligne], vol. 3, n° 2.
- SALOMON CAVIN J., NIWA N., 2011, « Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes », in *Urbia*, n° 12, pp. 5-16.
- SALOMON CAVIN J., MUMENTHALER C., 2015, « Geneva. Agriculture integrated into urban planning ? A challenge », in LOHRBERG F., LIČKA L., SCAZZOSI L., TIMPE A. (éd.), *Urban Agriculture Europe*, Berlin, Jovis, pp. 157-163.
- SMIT J., NASR J., RATTA A., édition 2001, *Urban agriculture; Food, Jobs and Sustainable Cities*. The Urban Agriculture Network, published with permission from the United Nations Development Programme, 328 p.
- SURCHAT N., BESSAT F., 2007, *Cahier annexe n° 7 ; Mise en œuvre du Projet d'agglomération Programme de travail et fiches actions*.
- VAILLANCOURT Y., LECLERC P., 2007, « Vers un État stratège partenaire de la société civile », Montréal, cahiers du LAREPPS, n° 07-10, Université du Québec à Montréal, 33 p.
- VAILLANCOURT Y., 2008, « La démocratisation des politiques publiques : une vision canadienne et québécoise », in *Cahier occasionnel du Centre canadien de recherche partenariale en économie sociale*, n° 3.
- VIDAL R., FLEURY A., 2009, *Aménager les relations entre la ville et l'agriculture. De nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche « agriurbaniste »*, in *Urbia*, n° 8, pp. 127-142.
- ZUMBACH C., 6 juin 2013, *Genève aura son premier parc agro-urbain*, in *Tribune de Genève*.